

REGLEMENT

SEMI-MARATHON 2019

ORGANISATION :

L'ALBS ATHLETISME organise le 28 juillet 2019 le 3ème semi-marathon des Fontaines à Saint Trojan en Gironde. Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de document en cours de validité à la date de la manifestation :

- soit d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteursdusport/lesfederations/listedesfederations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, UFOLEP, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

DISTANCES

Le semi se court exclusivement sur route en 2 boucles de 10km550

Le 10km sur route à partir de Cadets soit année 2002.

La Randonnée Pédestre en Nature sur 10km.

TARIFS.

Semi : 17€ par courrier jusqu'au 26 juillet, puis 20€ sur place, le jour de la course.

10km : 12€ par courrier jusqu'au 26/07, puis 15€ sur place, le 28.

Rando Pédestre : 6€ par courrier jusqu'au 26/07, puis 9€ le 28.

DEPART : Mairie de ST TROJAN

Semi : 8h45.

10Km : 9h15.

Randonnée Pédestre Nature : 9h00.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements, écrire ou téléphoner à : ALBS ATHLETISME, 13 route de Royan 33390 EYRANS au 05.57.42.29.94 ou 06.20.31.67.95. Sur le site : <http://www.albs.fr>

INSCRIPTIONS :

Afin de faciliter le traitement informatique, le comité d'organisation souhaite recevoir les engagements dernier délai pour le vendredi 26 juillet 2019 . Après cela se fera sur place.

DOSSARDS :

Chaque concurrent doit obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine. Tout athlète franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas pris en compte.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 7h00 et 30mn avant le départ de chaque course.

RESULTATS :

Les résultats seront affichés au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course et sur les sites internet (FFA, Jogphoto33).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr),

ACCES :

Direction Paris après le pont d'Aquitaine. Prendre la sortie 40b direction ST ANDRE DE CUBZAC. Suivre la direction BOURG. A la sortie de Bourg, prendre direction ST Trojan.

Le départ et l'arrivée de la course se déroulent sur la place devant la Mairie.

DROIT A L'IMAGE :

Le club se réserve le droit d'exploitation les éventuelles images prises lors de la manifestation, sous quelque forme que ce soit.

PARKING :

Possibilité de parking aux abords de la Mairie.

DOUCHES :

Douches et toilettes seront mis à la disposition des concurrents.

SECOURS :

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins.

RAVITAILLEMENT

Plusieurs postes de ravitaillement vous seront proposés sur le parcours.

Un vers le 5^{ème} km et à l'arrivée pour le 10km.

Pour le semi c'est au 5^{ème}, 10^{ème} et 15^{ème} puis arrivée.

Pour la randonnée pédestre c'est vers le 5^{ème} km environ.

PARCOURS

Le départ et l'arrivée du 10km et rando se déroulent sur la place devant la Mairie.

Le départ du semi se fait 300m en amont et l'arrivée sur la place devant la Mairie

Le parcours du semi est mesuré officiel FFA.

Le circuit emprunte les routes des communes de ST Trojan, Mombrier et Samonac.

Les croisements dangereux seront sécurisés par les bénévoles de l'ALBS.

Balisés par des flèches. Les autres croisements seront signalés mais à charge aux coureurs de s'auto sécuriser et de respecter le code de la route.

RECOMPENSES :

1 bouteille à chaque participant.

Lots pour les trois premiers et trois premières au scratch ainsi qu'au premier de chaque catégorie masculins et féminins d'Espoir à Master 4 pour les 2 courses sur route.

Un tirage au sort des dossards aura lieu lors de la remise des récompenses. Il faut être présent lors du tirage.

RETRACTION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée lors du retrait.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.